

Bulletin d'adhésion à la Maison des Lycéens (MDL)

Je souhaite adhérer à la maison des lycéens pour l'année scolaire à venir.

Nom :

Prénom :

Régime (rayer les mentions inutiles) : Externe – demi-pensionnaire - interne

Pour valider mon inscription, je dois remettre un chèque de 9 euros si je suis externe ou demi-pensionnaire ou un chèque de 16 euros si je suis interne (car je pourrai bénéficier de sorties et d'activités le soir ou le mercredi après-midi).

Le chèque devra être à l'ordre de la MDL du lycée Hessel.

Il est possible de payer l'adhésion en espèces.

Ce document et le paiement devront être remis avec les autres documents concernant votre inscription ou réinscription.

Maison Des Lycéens (MDL)

Comment fonctionne la MDL ?

Il s'agit d'une association régit par la loi de 1901, qui remplace le foyer socio-éducatif.

Au terme d'une assemblée générale des adhérents, une élection est faite pour élire un Conseil d'Administration.

Une autre élection, au sein de ce conseil d'administration, permet la proclamation d'un Président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

Objectif de la MDL

Anciennement appelée foyer, la MDL permet de développer et soutenir des projets culturels, sportifs, caritatifs, etc...

La MDL dispose de salles et foyers afin d'accueillir les lycéens en dehors de leurs heures de cours.

Elle travaille en partenariat avec le Conseil de la Vie Lycéenne afin de l'aider à réaliser ses projets.

Elle assure la promotion des moyens d'expressions des lycéens et leur apprend à monter des projets, faire preuve d'initiatives, à devenir autonome et à gérer un budget.

Les salles sont équipées sur les fonds propres de la MDL. Fonds qui proviennent des cotisations (16 euros pour les internes et 9 euros pour le reste des lycéens).

N'HESITEZ PAS A COTISER AU MOMENT DE VOTRE INSCRIPTION OU REINSCRIPTION

Bulletin d'adhésion au verso de ce document